



Compte-rendu du GT de la DI PACA-CORSE du 18 novembre 2024 .

Ce groupe de travail, préparatoire au CSAL du 9 décembre prochain, était présidé par la directeur interrégional.

Les points de l'ordre du jour étaient les suivants :

Point 1 : Rattachement du poste de correspondant(e) social(e) de la DI PACA-CORSE.

Rien de bien révolutionnaire, on s'adapte au schéma national tout simplement ou plutôt on revient à la situation antérieure. Le périmètre des compétences n'est absolument pas modifié, ainsi que la localisation du bureau de l'agent(e) affecté(e) à ce poste.

Bref, on ne peut que regretter que cette mesure soit proposée pendant l'absence de la titulaire du poste (il aurait été plus courtois de la prévenir en amont) mais le directeur interrégional s'est engagée à la recevoir à son retour afin de la rassurer.

Si l'on peut souligner que dans 3 autres DI (IDF-ANTILLES GUYANE et ROISSY) ce poste est rattaché à la RH, cela s'explique par une logique territoriale.

Pour **l'USD-FO**, aucun problème pour cette mesure d'organisation qui de toute façon n'impactera pas la manière de travailler et le niveau d'information de l'intéressé(e).

Point 2 : Repositionnement du poste de conseiller de prévention auprès du directeur interrégional.

Là encore, on ne peut que saluer ce retour à l'orthodoxie administrative qui consiste à rattacher ce poste directement auprès du DI au lieu du PPCI, ce qui n'était pas d'une logique implacable. Les fonctions de conseiller de prévention au niveau interrégional méritent d'être exercées à temps plein. Autre information, la psychologue recrutée devrait arriver début décembre.

Point 3 : Déménagement de la CIS NICE à l'hôtel des douanes de Nice.

L'USD-FO déplore que cette consultation intervienne alors que la décision est déjà prise puisque le bail du local situé à Cannes n'a pas été renouvelé. Certes, l'administration n'a pas d'autre choix que de se plier à la politique immobilière de l'État dont l'objectif est de mettre fin aux contrats de location signés avec un bailleur privé. Cependant, rien n'empêchait l'administration d'anticiper ce projet.

Le déménagement va donc intervenir au mois de décembre. Les agents seront installés dans les deux bureaux disponibles du POC-SRE.

Les effectifs, les missions et le régime de travail seront inchangés, la raison invoquée de cette mesure est la recherche de plus d'efficacité dans la mesure où la CIS pourrait être amenée à travailler en collaboration avec les agents du SRE.

La compétence de la CIS dans les domaines de la plaisance et de l'aviation d'affaires est incontestable, et l'idée est d'augmenter les enquêtes, notamment à Monaco.

Si **L'USD-FO** comprend les raisons fonctionnelles de ce choix de l'administration, il ne faut cependant pas considérer qu'elle est neutre puisque les temps de trajet domicile-travail vont augmenter pour les agents. En outre, la douane sera moins présente à la résidence de Cannes. Nous avons demandé, par souci de transparence, que la DI fournisse toutes les infos nécessaires sur le déménagement (dont un rétroplanning) ainsi que les plans d'installation du service, au sein de la DR de Nice.

Le directeur assure que cette mesure de réorganisation sera inscrite dans l'arrêté permettant aux agents de bénéficier de l'accompagnement social. On ne parle pas de restructuration mais d'accompagnement pour un projet important. L'essentiel est que les agents puissent bénéficier de ce dispositif.

Point 4 : Point sur les primes « JOP » 2024

Elles seront versées sur la paie de novembre. Si **L'USD-FO** se félicite de cette communication (contrairement aux primes COVID dont l'attribution arbitraire et opaque avait suscité pas mal de polémiques), on s'étonne toujours de certains choix.

Point 5: Point sur la convention de distribution du « Pass Métropole Sûreté »

L'USD-FO rappelle que les organisations syndicales étaient à l'origine de cette demande qui aboutit enfin. Cette convention, signée le 3 octobre 2024 entre la DI PACA-CORSE et la Métropole, permet aux agents SU de bénéficier du transport gratuit mais uniquement à titre professionnel (trajets domicile-travail et déplacement dans le cadre du service). En contre-partie de cette gratuité, une convention-cadre est en cours de rédaction afin d'organiser la coopération opérationnelle entre la douane et la Métropole Aix-Provence-Marseille ». Rien de bien contraignant puisqu'il s'agit d'assurer la présence douanière de manière ponctuelle à la gare St Charles, à la gare routière d'Aix, à Istres et Martigues.

L'USD-FO était représentée à ce GT par Stéphanie POTIER, Philippe LANTELME et Laurent Merle